



Information aux membres

Soirée d'information : 17 mars 2015

Négociation 2015

M^e Pierre Grenier, procureur
François Paradis, président
Linda Vaillant, directrice générale



Ordre du jour

1. Suivi de la dernière rencontre d'information
2. Échanges avec le MSSS
3. Plan d'action
4. Questions

I. Suivi de la dernière rencontre d'information

- 24 février 2015 : Rencontre tenue avec les membres
- 25 février 2015 : Table de négociation avec le MSSS
 - Annonce officielle par le MSSS du retrait des mesures au 31 mars 2015
 - Dépôt fait par l'A.P.E.S. et demande de procéder à un blitz de négociation
 - Réponse attendue du MSSS une semaine plus tard, soit la semaine du 2 mars 2015

I. Suivi de la dernière rencontre d'information (suite)

- Semaine du 2 mars : appel du MSSS pour reporter la réponse au 11 mars 2015
- 10 mars 2015 : un appel provenant d'un pharmacien suscite l'intérêt de La Presse et entraîne de nombreuses entrevues du président et de certains membres de l'A.P.E.S., partout au Québec (médias électroniques et presse écrite)
- 11 mars 2015 : appel du MSSS pour convoquer une rencontre restreinte le 12 mars 2015

2. Échanges avec le MSSS

- 12 mars : Rencontre restreinte
 - 2 représentants A.P.E.S. et 2 MSSS pour discuter du mandat donné par le MSSS à l'équipe de négociation
- Propositions du MSSS :
 - Négo avant les autres (précédent)
 - Pas de marge de manœuvre (mandat pas clair, clauses remorques, échéance maintenue des lettres d'entente renégociées, rien pour le PLI0)

2. Échanges avec le MSSS (suite)

- 13 mars : Réunion du comité de négociation de l'A.P.E.S. et position retenue

Sur les lettres d'entente :

- Reconduction intégrale des mesures et mécanisme à introduire pour l'échéance des lettres d'entente portant sur le 40 heures
- Deux autres lettres d'entente : prolongation automatique au 31 mars 2020

Sur le PL10 :

- Reconduction des chefs dans leurs fonctions au 1^{er} avril de manière transitoire
- Formation d'un comité pour définir l'application du PL10

2. Échanges avec le MSSS (suite)

- 13 mars : Rencontre restreinte des représentants du MSSS
 - Position de l'A.P.E.S. présentée
 - Recherche de mandat de la part du MSSS
 - Table de négo prévue pour le mardi 17 mars et le jeudi 19 mars
 - Demande faite par le MSSS d'ouvrir les agendas
- 17 mars : Table de négociation avec le MSSS, suivie d'une rencontre restreinte

3. Plan d'action

- Dans les médias
 - Dénoncer publiquement la situation (résultats de l'enquête sur les impacts)
 - Lettres ouvertes (du président et de membres)
 - Reportages sur les impacts
 - Collaboration des résidents et des étudiants
- Démarche des départements de pharmacie
 - Évaluation des impacts du retour à la semaine de 36,25 heures et envoi d'une lettre à la direction de l'établissement (PDG – copie DSP et DRH) pour décrire ces impacts au 31 mars 2015

3. Plan d'action (suite)

- Démarche des départements de pharmacie (suite)
 - Envoi d'une lettre similaire au CMDP de l'établissement pour demander un appui formel; demande au CMDP d'envoyer une lettre au ministre Barrette lui demandant de reconduire les mesures puisqu'elles sont nécessaires au recrutement et à la rétention des pharmaciens d'établissements
 - Demande de rencontre du député par 2-3 membres de chaque département de pharmacie
 - Envoi aux journaux locaux et entrevues sur demande

3. Plan d'action (suite)

- Démarche des départements de pharmacie qui font de l'enseignement
 - Envoi d'une lettre au doyen concerné décrivant l'impact du retrait des mesures sur la capacité à recevoir des stagiaires de 1^{er} cycle et à encadrer les résidents
 - Réduction des stages de premier cycle liée à la diminution de la présence des pharmaciens dans certains secteurs de soins où ces rotations se tiennent
 - Arrêt complet de l'encadrement des résidents

3. Plan d'action (suite)

- Convocation d'une AGE
 - L'assemblée se tiendra le mardi 31 mars à 12 h 30 (à Trois-Rivières)
 - L'assemblée visera :
 - à entériner une entente de principe en cas de règlement, **ou**
 - à voter un plan d'action dans lequel sont proposées de nouvelles mesures dont les effets s'ajouteront à ceux déjà présents.
- Aviser les directions des établissements de la tenue de l'AGE le 31 mars en vue de planifier la réduction des services (à l'exemple de la fin de semaine ou d'un jour férié)

3. Plan d'action (suite)

- Blitz de rencontres à venir entre l'A.P.E.S. et le MSSS
- Suivis périodiques seront faits par l'A.P.E.S. aux membres
- Toute action de la part des membres devrait être soumise à l'A.P.E.S. pour coordination

4. Questions

- Question de l'A.P.E.S. pour vous :
 - Après avoir entendu le compte rendu des négociations et le plan d'action, êtes-vous prêts à mettre en place, dès demain, les actions que nous vous proposons?
 - Oui
 - Non

4. Questions

- Vos questions, commentaires?
 - Vous pouvez aussi nous écrire à
lvaillant@apesquebec.org
cferrie@apesquebec.org